

Liminaire au Groupe de Travail ministériel sur la mission recouvrement des créances fiscales

Ce groupe de travail se tient dans un contexte inédit au sein du Ministère qui est attaqué dans son ensemble missions structures et emplois DGFIP et Douanes (5 800 suppressions d'emplois). Ce contexte est marqué de la part des personnels de chaque administration par la défiance, les inquiétudes sur leur devenir. En témoignent les nombreuses actions passées et actuelles ainsi que la journée de grève du 16 septembre prochain.

Ces nouvelles réorganisations sont issues de la philosophie libérale de CAP22 où les tabous sur l'externalisation, des transferts, jusqu'à abandon des missions tombent peu à peu.

Ce projet porte notamment sur des transferts de missions entre la DGDDI et la DGFIP. Nos 2 syndicats se présentent unis pour défendre le rôle de contrôle et de régulation de l'économie dévolu à notre ministère. Nous ne ferons pas le jeu de la mise en concurrence syndicale. Nous avons ensemble un seul objectif, défendre : nos missions au cœur de l'activité économique et du fonctionnement de l'État, les droits et garanties des personnels et l'amélioration des conditions de travail de ces derniers.

S'agissant de l'hypothèse de l'agence unique, forme de Léviathan, nous prenons acte des distances salutaires que prend le rapport. Le grand mécano interne à Bercy entre la DGDDI et la DGFIP pose déjà des questions toujours sans réponses et de sérieux problèmes. L'agence unique de recouvrement apparaît donc comme une utopie libérale, un concept déjà dépassé, une idée éthérée qui doit le rester à jamais.

Il est vrai que nous ne sommes pas des adeptes du gigantisme en la matière, surtout quand on mêle des choses de natures juridiques, économiques et sociales diverses, alors que ce n'est rien moins que le texte suprême (la constitution) qui fait la distinction entre les deux sphères.

Cet outil unique aurait bien évidemment quelques accents libéraux, pour une gestion en agence, avec tout ce qui va avec. Nous jugeons que le service public fiscal et ses agent-e-s méritent mieux.

Enfin, et c'est peut-être l'argument ultime en termes purement « budgétaires », se pose la question de l'efficacité en termes de collecte de l'argent public. On risque de casser des outils qui fonctionnent, pour en créer un dont la moindre baisse en termes d'efficacité aura mathématiquement un effet immense.

Pour nous, l'enjeu d'une réforme est d'améliorer l'efficacité de l'État et, plus spécifiquement pour Bercy, de veiller aux rentrées fiscales et de préserver les ressources budgétaires de la collectivité publique. Or, en l'espèce, nous nous demandons comment les axes proposés peuvent concourir à cette efficacité, dans la mesure où ils scindent les missions, notamment entre assiette, perception et contrôle documentaire d'une part, et contrôle physique d'autre part. Nous savons tous, de part et d'autre que ces scissions sont artificielles et nuisent à l'efficacité des services.

S'agissant des ressources budgétaires, nous nous demandons aussi comment ce train de réformes peut concourir à leur préservation. Malheureusement, nous trouverons assez vite la réponse : le « gain » ne sera possible, qu'avec des suppressions massives d'emplois. Il ne restera au final qu'un affichage : il n'y aura à terme qu'une seule administration fiscale, tout au moins dans un premier temps, en France. Cela peut être un choix, mais s'il se fait au détriment des missions (et, au passage, des agents), cela ne saurait constituer une politique publique au sens noble du terme. Surtout dans le contexte de dégradation générale que notre sphère professionnelle subit.

Par ailleurs, si l'on se place du côté de l'administration « perdante », l'impact sera dévastateur et peut-être funeste à terme. Dans ses effets les plus immédiats, chaque direction interrégionale des Douanes perdra plus d'une centaine d'emplois et bien plus encore si on compte les services support. C'est également pour la plupart, une suppression d'une dizaine de résidences administratives par direction. Que vont bien pouvoir devenir ces agents, sachant que dans certains cas, il s'agit de zones où les possibilités de reclassement ne sont pas massives, si on peut employer cet euphémisme.

Dans certains cas, la DGDDI avait procédé à une concentration de la mission, parfois avec un service national. Pour la mise en place, le discours avait été modernisation et pérennisation. Vous devinerez aisément dans quel état d'esprit sont les agents à l'heure actuelle et ce qu'ils/elles pensent de la portée de la parole publique, notamment dans le temps, temps qui devient de plus en plus fugace ... On peut citer ici l'exemple extrême du service de Metz, qui après avoir connu les affres de la taxe sur les poids lourds (TPL) pourrait voir l'impôt dont il a la charge, être muté en taxe annualisée et auto-liquidée. Reste à savoir comment un service de plus de 100 personnes (qui ont antérieurement souvent fait une mobilité) peut lui aussi « s'auto-liquider »... Mais cet exemple peut être reproduit sur les différentes missions et sur l'ensemble du territoire.

Quant à l'administration « accueillante », on pourrait dire qu'elle en sortirait renforcée ... si elle était « en pleine forme ». ce qui est loin d'être le cas. On ne fera pas la litanie des suppressions d'emplois et de restructurations sur les dernières années (ce serait désespérant...). On n'oubliera pas ici de citer «la géographie revisitée » et autre « démétropolisation », qui fera de tout cela une forme de gigantesque maelstrom. Il ne faut pas non plus oublier les efforts énormes qu'il faudra faire en termes d'harmonisation, de fusion de systèmes informatiques notamment, voire de procédures.

On observe ici que même si on se donne un horizon de 3 ou 4 ans, le rythme n'en est pas moins effréné. En effet, on n'a pas fini une réforme qu'on attaque une autre qui, potentiellement, peut même être plus ou moins contradictoire avec la précédente.

On peut ici citer encore l'exemple des agent.es des Douanes. Ces derniers s'étaient lancés dans la fusion des recettes régionales en recettes interrégionales. Or, ce mouvement n'est pas encore achevé qu'il faut envisager le potentiel départ du tout sous d'autres cieux...

A la DGFIP, après une période durant laquelle il a fallu tenir les missions en perdant 40 000 emplois et en procédant à des restructurations d'ampleur, c'est désormais l'explosion du maillage territorial et un autre « big bang » des missions qui se profile.

Tout cela sur fond de remise en cause de la fonction publique, de perte de droits sociaux, d'absence de reconnaissance et de perspective « positive ». Très offensive, ce qui est suspect, la communication officielle se veut rassurante mais sa crédibilité est réduite à néant.

Même s'il ne s'agit que d'un GT de définition de méthode, il semble bien pourtant que le ministère ait bien plus avancé qu'il ne veut bien le concéder. C'est en tout cas, en ce sens, que nous lisons à ce stade quelques phrases du document préparatoire. On lit à un tel point que la messe est dite (et, au passage, qu'on parlera de concertation à un autre moment historique...): cela nous arracherait presque un sourire si cela n'était pas aussi grave pour l'avenir des missions, des structures et des agents.

Nous ne pouvons conclure ici sans vous exhorter à ne surtout pas minimiser les conséquences d'un tel projet. Le discours visant à rassurer tout le monde ou à dire qu'on fait des choses gigantesques, mais qui n'auront que des conséquences limitées est intellectuellement contestable. Il ne convainc personne et surtout pas les agents qui vivent et portent les missions concernées au quotidien.